



Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du mardi 23 juillet 2024 tenue à la salle du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois juillet à dix-neuf heures trente, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Julien RONZIER, Maire, à la suite de la convocation adressée le seize juillet deux mille vingt-quatre.

ETAIENT PRESENTS :

RONZIER Julien, POYET Manon, BOUTTE Thérèse, DUMAS Jean-Marc, DAMEZET Jérôme, FAURE Sophie, DETHY Annie, QUATRESOUS Christian, MONTET Frédéric, POYET Mathieu, SOUBEYRAND Daniel.

Madame DETHY Annie est élue secrétaire de séance

En exercice :	11
Présents :	11
Votants :	11

ORDRE DU JOUR

- Approbation du dernier compte-rendu
- **Ecole**
 - Conventions cantine et périscolaire avec la commune de St Jean
 - Convention cantine avec l'école Ste Anne
- **Photovoltaïques**
 - Création d'une association
- **Personnel communal**
 - Départ d'un agent
- **Divers**
 - Consommation énergétique des bâtiments publics sur l'année 2023

Approbation du procès-verbal du 26 juin 2024 à l'unanimité des membres présents.

Ecole

- **Conventions cantine et périscolaire avec la commune de St Jean Soleymieux**

La commission école a eu une réunion le 16 juillet 2024 avec les élus de la mairie de St Jean pour faire le point sur les nouvelles conventions du partage des frais du périscolaire et de la cantine. La commission présente les deux nouvelles conventions pour la rentrée de septembre 2024.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents.
Pour : 11

Les élus de Soleymieux ont rencontré le nouveau directeur de l'école Monsieur DRUOTON David début juillet, il nous informe qu'il faudrait équiper l'école d'une mallette PPMS et de bouteilles d'eau.

La commune a offert un bouquet de fleurs et un panier garni à Mme PORTE Danielle, agent en poste sur le RPI qui part en retraite.

- **Convention cantine avec l'OGEC de l'école Ste Anne**

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de définir une convention cantine avec l'école privée. Il présente de la convention cantine avec l'OGEC de l'école Ste Anne pour la rentrée de septembre 2024.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents.

Pour : 11

Photovoltaïques

- **Création d'une association**

Monsieur le Maire explique que pour le fonctionnement du service photovoltaïque la commune doit créer une association PMO.

Monsieur le Maire expose les motifs du projet de création de l'association et donne lecture du projet de statuts de l'association.

Il ouvre la discussion ; personne ne prend la parole, le président met successivement au vote les délibérations suivantes.

Il explique que nous devons adopter les statuts de l'association dont le projet vient d'être présenté

Vote favorable à l'unanimité des membres présents.

Pour : 11

Ensuite il explique qu'il faut mettre en place le 1^{er} bureau de l'association et il propose :

Président :

- SOUBEYRAND Daniel.

Secrétaire

- MARKOVIC Alexandra.

Trésorière

- DETHY Annie.

Membres de l'association : RONZIER Julien / QUATRESOUS Christian / DAMEZET Jérôme.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents.

Pour : 11

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de mettre en place un prix de revente de l'électricité, il est fait comme proposition 0.11€ indexé sur l'indice du Kw. Concernant le rachat d'électricité non-consommée, il est proposé la société ELMY qui est la mieux placée au niveau du rachat et sans durée de contrat.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents.

Pour : 11

Personnel communal

- **Départ d'un agent**

Monsieur le Maire explique que nous avons reçu la lettre d'un agent lundi 15 juillet 2024 pour une demande de rupture conventionnelle.

Monsieur le Maire explique qu'il faut confier au CDG42 la mission du traitement des allocations chômage pour connaître le montant que nous devrions verser à l'agent.

La prestation pour l'étude et simulation du droit initial à indemnisation chômage sera de 150€.

Après lecture de la convention du CDG42 pour l'allocation chômage, vote favorable à l'unanimité des membres présents.

Pour : 11

Monsieur le Maire informe que l'agent est convoqué le 30 juillet 2024 sur son temps de travail pour convenir d'une date de départ, mais aussi du montant de l'indemnité de la rupture conventionnelle.

- **Nouveaux agents**

Monsieur le Maire explique que pour le bon fonctionnement du service cantine / garderie, la commune ne passera plus par la promotion pour l'emploi d'Estivareilles.

Il sera fait un contrat avec la personne déjà en place depuis 2020. Pour le remplacement de l'agent qui part une autre personne sera prise sous contrat.

Divers

- Consommation énergétique des bâtiments publics sur l'année 2023

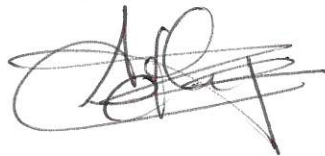
Monsieur l'Adjoint en charge de l'Energie nous présente le rapport du SAGE réalisé sur la consommation énergétique des bâtiments publics de la commune,
A noter que le comparatif entre 2022 et 2023 donne une idée : les nouvelles chaudières ayant été installées courant 2023, l'économie ne peut se calculer sur une année entière. Nous constatons cependant, une économie de 18 % sur le coût et de 8,60 % sur les énergies pour environ 6 mois d'utilisation. Les rejets sont passés de 38 tonnes en 2022 à 21 tonnes GES équivalent Coe en 2023. Un bilan positif des actions menées dans le cadre de la transition énergétique.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est close à 21h30.

Le Maire,
Julien RONZIER

A blue ink signature of Julien Ronzier, consisting of a stylized 'J' followed by 'ulien Ronzier' in a cursive script.

Le Secrétaire de séance,
Annie DETHY

A black ink signature of Annie Dethy, featuring a large, stylized 'A' followed by 'nnie Dethy' in a cursive script.